



## Je veux divorcé mon mari me menace de m'enlevé mes enfants

Par **isabelledum**, le 17/02/2012 à 04:56

Bonjour a tous,

Voila je suis marié depuis 3 ans avec un militaire nous sommes parti vivre en Martinique 3 ans pour sa mutation.

J'ai tout quitté pour être avec lui j'ai 2 enfants âgée respectivement de 2 ans et 1 an.

Depuis notre arrivé notre mariage ne va pas il il boit beaucoup n'est jamais présent ne s'occupe absolument pas des enfants.

Il a déjà levé la main sur moi je n'ai pas porté plainte j'ai tout fais pour qu'il n'ai aucun problème pour son travail.

Depuis que je suis avec lui sur cette île je ne vois que ses collègue on ne sors pas il ne me donne aucun argent, je m occupe exclusivement de mes enfants.

Ne pouvant plus supporté cette situation j'ai décidé de le quitté mais vue qu'il est militaire je dois avoir son accord pour partir avec mes enfants ( comme tout couple qui se se séparé a la différence que c'est lui qui dois faire les démarches pour que je rentre ).

Il a décidé qu'il ne voulait pas divorcé plus les jours passe plus la situation s'envenime il me menace de m'enlevé mes enfants, il menace ma famille qui essaye a distance de me soutenir et m aidé.

Nous avons 1 seul voiture pour 2 mais il ne veux quasiment pas que je la prenne il m'est donc impossible de sortir de chez moi.

Son but si je décide de gardé mes positions a divorcé est de se remarié ou pacsé dans la foulé pour récupéré mes enfants.

Je ne sais plus quoi faire cette situation me pèse et ne peu plus durée je ne sais pas quoi faire pour m'assuré de gardé mes enfants.

Je ne veux pas l empêché de les voir ou autre je suis meme prete a le logé quand il veux les voir mais il ne s'en ai jamais occupé.

Aidez moi s'il vous plait

Merci d'avance

Par **Louxor\_91**, le 17/02/2012 à 16:09

[citation]nous sommes parti vivre en Martinique[/citation]

[citation]j'ai décidé de le quitté mais vue qu'il est militaire je dois avoir son accord pour partir avec mes enfants ( comme tout couple qui se se séparé a la différence que c'est lui qui dois faire les démarches pour que je rentre ).

[/citation]

que vient faire le fait qu'il soit militaire ? les démarches pour rentrer ? Rassurez moi, la Martinique c'est encore la France ? donc je ne comprend pas bien le côté démarche !? votre famille vous envoie de l'argent, vous prenez les billets d'avion ,un taxi et voilà ! bien sur ce n'est pas très... légal ? mais une fois loin vous pourrez mieux vous défendre je pense ! Mais il ne faudrait pas non plus que cette façon de procéder se retourne contre vous !  
[citation]est de se remarié ou pacsé dans la foulé pour récupéré mes enfants.

[/citation]

je ne crois pas que le fait de se remarier déclenche automatiquement la récupération des enfants ! Et pourquoi ce serait lui qui les aurait forcément ? Parce qu'il est militaire et donc au dessus des lois ?

Par **isabelledum**, le **17/02/2012** à **17:11**

Bonjour, oui effectivement la Martinique est la France le fait qu'il soit militaire fait beaucoup de chose, si je quitte le domicile conjugal pour rentré sans son accord c'est comme si j enlevais mes propres enfants je préféré resté dans la légalité la plus total.

Je n'ai pas la possibilité de prendre moi même les billets ni ma famille, c'est pour cela qu'il faut qu'il face les démarche afin de faire un retour anticipé par l armé mais il ne veux pas signé il se frotte les mains de nous faire resté.

Par **Louxor\_91**, le **18/02/2012** à **19:19**

effectivement partir avec ses propres enfants qui sont aussi les siens... peut je crois s'assimiler à un kidnapping mais le fait qu'il soit militaire n'a rien a voir là dedans !! c'est pour tout le monde pareil ! maintenant avec la "grande muette" il faut s'attendre a beaucoup !